

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 162/SLAG modifiant le décret n° 71-344 du 6 mai 1971 instituant une prime spéciale d'équipement hôtelier dans les territoires d'outre-mer (JORF n° 247 du 20 octobre 1974, page 10770) ,[Arrêté de promulgation 162/SLAG du 31 janvier 1975.

n° 162/SLAG

Ministère
ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication
6 octobre 1974

Numéro JO
n° 3 du 10/02/1975

Date du numéro
10 février 1975

VISAS

Haut-Commissaire de la République dans le Territoire français des Affaires et des Issas, Vu l'article 42 de la loi-n° 67-521 du 3 juillet 1967 relative à l'organisation du Territoire français des Affaires et des Issas, et l'article 5 du décret n°46 du 14 février 1968 relatif aux attributions au Haut-Commissaire de la République dans ce territoire.

TEXTE INTÉGRAL

Art 1er

Est promulgué dans le Territoire français des Affaires et des Issas, le décret n° 74-869 du 17 octobre 1974 modifiant le décret n° 71-344 du 6 mai 1971 instituant une prime spéciale d'équipement hôtelier dans les territoires d'outre-mer. JORF n° 247 du 20 octobre 1974, page 10770).

Art. 2

—Le présent arrêté sera enregistré, publié avec le décret promulgué au Journal officiel du Territoire et communiqué ou, au besoin, sera.

Pour le Haut-Commissaire de la République Bress le Haut-Commissaire adjoint

EAN FP ROMEND